

maître d'ouvrage
**Préfète
 d'Eure-et-Loir**



Établi par :
 Bureau systèmes
 d'information géographique

Plan local d'urbanisme intercommunal
LES QUATRE VALLEES

PLAN DES SERVITUDES

Date de réalisation : 13 janv. 2020

maître d'oeuvre
**Direction Départementale
 des Territoires d'Eure-et-Loir**

Service de la Connaissance
 des Territoires et de la Prospective
 17, place de la République - CS 40517
 28000 CHARTRES CEDEX
 tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

-  AC1 : Périmètre de protection de monument historique
-  AC1 : Monument Historique Linéaire
-  AC1 : Monument Historique Surfaccique
-  AC2 : Enceinte des sites inscrits et classés (Données à titre informatif, gérées par la DREAL Centre-Val de Loire)
-  AS1 : Protection des eaux potables et minérales (captage ou source)
- AS1 : Périmètres de protection des eaux potables et minérales
-  Protection Immédiate
-  Protection Rapprochée
-  Protection Eloignée
-  EL7 : Alignement des voies publiques
-  I3 : Canalisations de gaz
-  I4 : Servitude au voisinage d'une ligne d'électricité aérienne
-  INT1 : Cimetière générateur
-  INT1 : Servitude au voisinage des cimetières
-  JS1 : Installations Sportives (Générateur)
-  JS1 : Protection des installations sportives
-  PM1 : Plan de prévention des risques naturels
-  PT1 : Installation pour la réception radioélectrique
-  PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 : Installation pour l'émission et la réception radioélectrique
-  PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
-  PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
 L'ensemble du territoire national est concerné en dehors des périmètres des servitudes T4 et T5

